

# WIZERNES



Réuni le 16 Octobre 2013 sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **- Bibliothèque d'agglomération**

Il est décidé de passer une convention de politique de lecture publique avec la Communauté d'agglomération, afin de permettre aux abonnés de la bibliothèque municipale de bénéficier d'un droit d'accès à la bibliothèque d'agglomération moyennant une contribution de 1 € pour les adultes, gratuité pour les enfants de moins de 15 ans.

### **- Communauté d'agglomération de Saint-Omer -**

Comptes rendus techniques et financiers au titre de l'année 2012 afférents :

- ✓ à l'exploitation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Arques - Blendecques, de Longuenesse et de l'aire de grand passage de Saint-Omer,
- ✓ au Centre Culturel d'Agglomération Daniel Balavoine,
- ✓ à la gestion de la fourrière pour animaux,
- ✓ au réseau de couverture des zones d'ombres ADSL de la CASO,
- ✓ à la gestion de l'Office de Tourisme de pôle,
- ✓ au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers,
- ✓ à la gestion et à l'animation de la pépinière d'entreprises,
- ✓ à l'exploitation des transports collectifs de la ligne urbaine A, B, C, D,
- ✓ à l'exploitation des transports collectifs de la ligne 10 Hesdin/St Omer,
- ✓ à l'exploitation des transports collectifs de la ligne 34 Lumbres/St Omer.

Le Conseil Municipal, sans observation ni remarque, prend acte de ces documents, qui seront mis à la disposition du public, en Mairie.

### **- Création de chambres funéraires**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création de chambres funéraires sur le territoire de la Commune par les pompes funèbres Jean-Michel GALLET.

## **PERSONNEL**

### **- Tableau des effectifs -**

Le conseil municipal accepte la modification du tableau des effectifs.

## **FINANCES**

### **- Fiscalité Locale -**

Le Conseil Municipal décide d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale, les logements vacants depuis plus de 2 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année d'imposition.

### **- Biens communaux -**

Il est décidé de désaffecter la remorque immatriculée 3725 RA 62.

## **AU TITRE DES INFORMATIONS**

- Monsieur HERBERT informe les conseillers :

✓ que des travaux de sondage du pont de la rue Pierre Mendès France ont été réalisés, cause de la perturbation de la circulation du début de semaine.

✓ que le cabinet Bernard a été sollicité pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement de l'éclairage public de la Commune. Ces travaux seront réalisés sur 4 ans pour un coût d'environ 150 000 € par an pour lesquels la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais apportera son aide financière.

✓ qu'une réflexion sera lancée sur la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2014, le planning hebdomadaire devant être arrêté pour le 2 Décembre 2013, et que les aides seront maintenues en 2014.

✓ que la consultation pour les travaux de viabilité du futur lotissement du Val de Wisques sera lancée fin octobre pour un démarrage des travaux en Janvier 2014, et que la commercialisation des parcelles est en cours.

✓ que les actions organisées en faveur du Téléthon auront lieu le 7 Décembre.

✓ qu'il a nommé Mme Pascale NEYRINCK conseillère municipale déléguée, chargée de toutes les activités à caractère culturel de la Commune.

- Monsieur SACÉPÉ

✓ Fait part aux conseillers des travaux d'assainissement qui démarreront le 21 Octobre pour une durée de 4 mois, à savoir la construction d'une station de refoulement place Léo Lagrange et que pour ce faire une déviation sera mise en place. Les travaux de reprise de la chaussée et des trottoirs devraient démarrer fin Janvier.

## **AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES**

Sont évoqués :

- Les désagréments occasionnés par les feuilles des arbres de la rue du 8 Mai, appartenant à Logis 62,

- L'éclairage extérieur de la salle des sports du Chocquet,

- L'équipement des toilettes du foyer Edouard Leducq,

- Les difficultés pour emprunter le trottoir de la rue Jean Baptiste Lebas,

- La réglementation des pigeonniers sur le territoire de la Commune,

- Le fonctionnement du feu rue Bernard Chochoy.

Le Maire,



Daniel HERBERT